

REDEVANCE ENVIRONNEMENTALE 2009



Mesdames, Messieurs,

En fin d'année 2008, il a été voté par le Conseil Portuaire ; le Conseil d'Administration de la Sodéal ; le Conseil Municipal une « **Taxe Environnementale** » pour les plaisanciers des Ports du Cap d'Agde et pour les professionnels du nautisme, celle-ci a vue le jour au 01 Janvier 2009.

Pour les plaisanciers des Ports du Cap d'Agde la Redevance Environnementale a été calculée en fonction de la longueur des bateaux. Pour les professionnels du nautisme celle-ci a été facturée forfaitairement pour chaque professionnel de la Zone Technique. Afin d'affiner le coût réel de cette prestation, une étude des flux multicritères (poids ; volumes ; nombre de passage) a été lancée et mis en place à la déchetterie de la zone technique sur une période déterminée ce qui nous a permis de définir la clef de répartition suivante.

Nous avons déterminé 4 tranches d'appel, à savoir :

* 8% et Plus	1 813.00 €
* 4% à 7%	1 200.00 €
* 1% à 3%	600.00 €
* Inférieur à 1%	200.00 €

Nous constatons que sur cette période **483 KG soit 3% du total** collecté ont été déposés sauvagement, nous voulons attirer l'attention de l'ensemble des partenaires économiques sur ces pratiques qui nous semblent très irresponsables.

Vous recevrez dans le courant du **mois de Novembre 2009** une facture ; un avoir ou aucune régularisation en fonction de la tranche dans laquelle vous vous situez. Cette étude a été faite avec tout le sérieux de nos équipes et ne peut souffrir d'aucune contestation.

En espérant avoir répondu à vos attentes.

Très cordialement

**Le Directeur Administratif
Et Financier**

Jean Pierre LABIDOIRE

Le Directeur Général

Thierry BOUCHER